

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04 13 31 64 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**OBJET : GIPREB - Demandes de subvention : "Observatoire du milieu 2018" et
"Développement d'un outil de gestion de la palourde dans le contexte d'ouverture à la pêche
professionnelle".**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'étang de Berre, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'objet du syndicat mixte GIPREB est de participer à la connaissance, l'aménagement, la mise en valeur et la réhabilitation de l'étang de Berre.

Le GIPREB applique les exigences de la Commission Européenne, notamment en établissant des profils destinés à identifier les causes de pollution susceptibles d'impacter la qualité des eaux et à réduire ou éliminer ces sources de pollution. Ces profils ont été mis en œuvre dès 2008 sur l'étang de Berre et depuis, font l'objet d'actualisations en fonction des niveaux de qualité observés conformément aux fréquences prévues par la directive 2006/7/CE.

Le GIPREB sollicite le Département pour deux subventions :

- l'observatoire du milieu (fiche A2-22 du contrat d'étang - suivi des paramètres hydrauliques, macrophytes, macrofaune benthique et qualité sanitaire des eaux), pour un montant demandé de 9 000 €
- le développement d'un outil de gestion de la palourde dans le contexte d'ouverture à la pêche professionnelle (fiche B2-13 du contrat d'étang), pour un montant demandé de 12 000 €

Le présent rapport a pour objet deux demandes de subvention du GIPREB exposées ci-dessus, d'un montant total de **21 000 €**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

